



CONSTRUIRE UN BUDGET EN EAC

Quels sont les objectifs et principes d'un budget en EAC ?

<p>La gratuité pour les élèves dans le cadre du 100% EAC</p>	<p>Le croisement des financements du projet entre l'établissement scolaire et ses partenaires</p>	<p>L'élaboration d'un budget</p>
<p>Certaines actions EAC occasionnent des engagements financiers. Ceux-ci ne doivent pas être un frein pour les familles et on cherchera à utiliser tous les outils de coopération qui permettent ces prises en charge.</p>	<p>L'établissement doit participer pour une part sur ses fonds propres et doit solliciter des financements extérieurs.</p>	<p>L'élaboration du budget d'un projet d'EAC comprend en dépenses les charges liées à la réalisation des 3 piliers de l'EAC (développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres, des artistes, des professionnels et des structures culturelles) et donc par exemple les interventions artistiques, les dépenses liées aux besoins de matériel technique et logistique et les rémunérations des personnes qui participent directement au projet (enseignant·e·s, chargé·e·s de projet EAC...). En recettes on retrouve ces valorisations et les financements directs ou sous forme de subventions des organismes financeurs...</p>

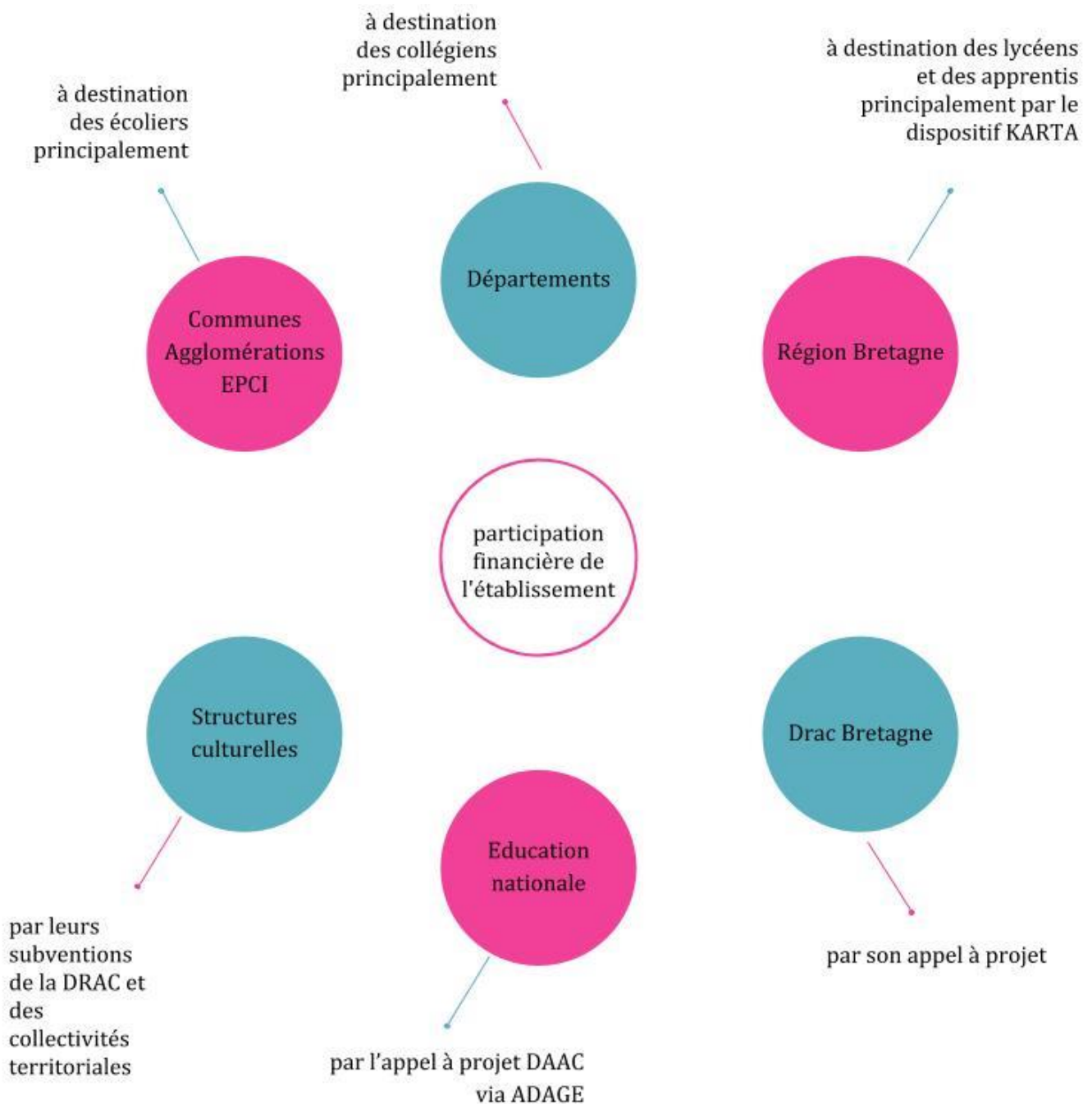
Un budget doit être équilibré

Le budget prévisionnel général de l'action doit être équilibré.

Il permet de faire apparaître les différentes natures de dépenses et de recettes envisagées.

Prévisions budgétaires : équilibre recettes/dépenses, participation de l'établissement, aide financière sollicitée pour financer des interventions.

L'EAC aussi est financée par plusieurs ressources extérieures à l'établissement



Attention ⚠ Certains partenaires souhaitent "flécher" leur financement. Cela veut dire qu'ils souhaitent par exemple payer les interventions d'artistes ou à l'inverse ne souhaitent pas financer les transports. Il faut se référer alors aux critères de chaque financeur.

💡 Peuvent s'y ajouter d'autres ressources financières de provenances diverses : association de parents d'élèves, amicales, foyer, financement participatif (trousse à projet <https://trousseaprojets.fr/>), fondations, ...

Le rôle de la DAAC

La **DAAC** intervient par l'action des enseignants relais, des coordonnateurs départementaux, des conseillers académiques, mais aussi dans le cadre des formations des enseignants et le paiement d'indemnités.

Ateliers : la question de la rémunération des enseignants

Les enseignants en charge d'ateliers de pratiques artistiques peuvent se voir rémunérer en heures supplémentaires (HSE) pour les heures qu'ils effectuent auprès des élèves dans le cadre d'un dispositif. Elles sont versées par le rectorat et les directions académiques pour attribution aux enseignants via le chef d'établissement ou l'IEN.

Un exemple de tableau-budget type

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais intervenant(s)		Ecole, collège, lycée sur ses fonds propres	
Rémunération des partenaires / intervenants externes		DAAC Bretagne	
Nom de la structure partenaire / Nom de l'intervenant		CANOPE	
Nombre d'heures prévues		DRAC Bretagne (demande au ministère de la Culture)	
Taux horaire		Municipalité – Agglomération- EPCI- Département-Région	
Billetterie (entrées aux musées, spectacles, concerts, conférences...)		Autres recettes - structures culturelles autres partenaires culturels - Mécénat - Fondations - Financement participatif - associations de parents d'élèves - FSE -	
Petit matériel			
Déplacements élèves			
Autres dépenses			
Totaux			

Dans quel cadre doit s'appliquer cette méthodologie ?

dans le cadre de tous les appels à projets EAC

- celui porté par la DRAC Bretagne avec l'Éducation nationale et les collectivités territoriales en direction des structures culturelles (mars - juin 2020)
- celui porté par la DAAC via l'application ADAGE (juin - septembre 2020)
- celui de CANOPE sur le développement du chant choral à l'école.



Un exemple concret de budget EAC qui présente l'équilibre souvent rencontré pour vous donner une idée :

La résidence d'artiste au lycée Dupuy de Lome en 2019-2020 était financée à 44% par la DRAC Bretagne, 20% par la région Bretagne (dispositif KARTA) ,15% par la DAAC et , 21% par les fonds propres du lycée.

Liens utiles

[Le dispositif Karta porté par la Région Bretagne](#)

[Le portail des collèges d'Ille-et-Vilaine - Conseil départemental](#)

Conseil départemental des Côtes d'Armor : <https://cotesdarmor.fr/vos-services/aide-aux-residences-artistiques>

Conseil département du Morbihan

https://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Aides_departementales/20_morbihan_10_C0_5_projet_educ_artist_cult.pdf

https://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Culture_Patrimoine/Les_Arts_vivants/SDEA_Ivret_A5_BD_pages.pdf

Conseil départemental du Finistère :

<https://www.finistere.fr/A-votre-service/Colleges/Colleges-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Actions-educatives>

[Trousse à Projets](#)